

REVENU ANNUEL NET

1 ARRÊT DE TRAVAIL 2 INVALIDITÉ

3 DÉCÈS

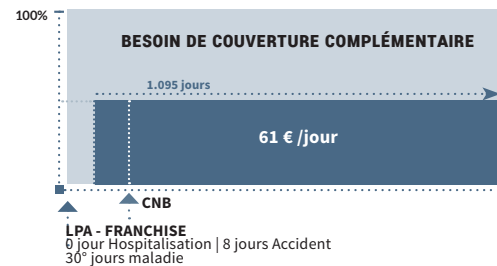
4 RETRAITE

Hypothèses (1) et compte tenu d'un revenu consistant sur toute la carrière professionnelle

40.000 €	61€/jour	8.249 € minimum (montant rente fonction ancienneté)	Capital maladie : 34.302 € Capital accident : 68.603 €	22.087 €/an
60.000 €				27.362 €/an
80.000 €				32.868 €/an
100.000 €				38.374 €/an

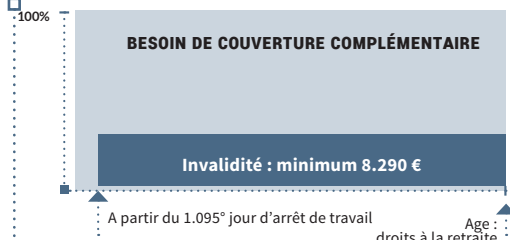
ARRÊT DE TRAVAIL

**MONTANT**  
• 61 € /jour.  
**VERSEMENT**  
**90 PREMIERS JOURS : PRISE EN CHARGE PAR LPA (LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS)**  
Franchise maladie : 30 jours d'arrêt continu et total  
Franchise accident : 8 jours d'arrêt continu et total  
Franchise hospitalisation : date hospitalisation  
**AU DELÀ 90 JOURS : PRISE EN CHARGE PAR LA CNBF**  
**DURÉE**



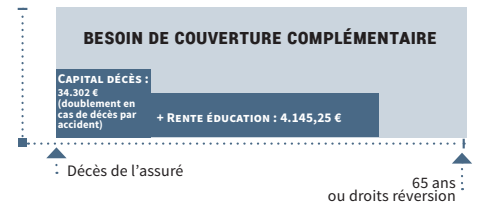
INVALIDITÉ

**INVALIDITÉ PARTIELLE**  
• Possibilité de recevoir une rente d'invalidité de LPA si taux d'invalidité > 33%.  
• Montant de la rente calculé en fonction du taux d'incapacité fonctionnelle et du taux d'incapacité professionnelle.  
**INVALIDITÉ PERMANENTE ET TOTALE**  
• Conditions : **Au-delà du 1.095e jour** d'arrêt de travail.  
• Durée : Jusqu'à l'âge auquel avocat fait valoir ses droits à la retraite.  
• Rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la profession à la date de l'invalidité.  
• Si ancienneté < 20 ans. Pension = 50% de la retraite de base | **8.290 €**  
• Si ancienneté > 20 ans. Pension = 50% de la retraite de base proportionnelle



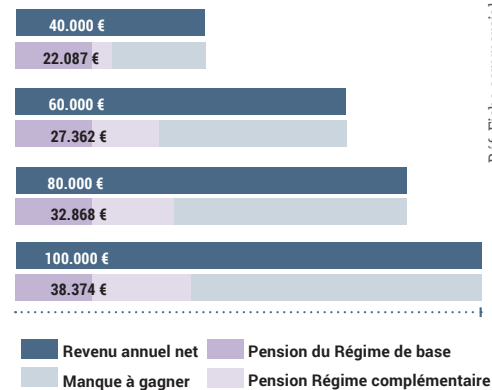
DÉCÈS

**CAPITAL DÉCÈS AU CONJOINT SURVIVANT**  
• Décès pour cause de maladie : **34 302 €**  
• Doublement pour Décès pour cause accidentel : **68 603 €**  
**RENTE ORPHELIN JUSQU'À 21 ANS OU 25 ANS SI POURSUITE D'ÉTUDES OU AU DELÀ SI L'ORPHELIN EST ATTEINT D'UN TAUX D'INCAPACITÉ MÉDICALEMENT CONSTATÉE AU MOINS ÉGAL À 50 %**  
• **25%** du montant de la retraite de base entière (au taux plein) : **4.145,25 €** par an  
+ **25%** des points acquis au régime de retraite complémentaire.



RETRAITE

**RÉGIME DE BASE DES PROFESSIONS LIBÉRALES**  
• Conditions : Age légal de départ (entre 60 et 62 ans), durée d'assurance requise (entre 160 et 172 trimestres), Age du départ à taux plein (entre 65 et 67 ans)  
• **16 581 €** en 2016 (pour une carrière complète dans le régime)  
**Réversion**  
• **50 %** du montant de la retraite de base que l'avocat percevait ou à laquelle il aurait pu prétendre, sans condition d'âge, et ce dès lors que le mariage a duré au moins 5 ans.  
**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CNBF**  
• Retraite = Nbre de points acquis x Valeur du Point (0,9311 € en 2016)  
**Réversion**  
• **60 %** du montant de la retraite complémentaire que l'avocat percevait ou à laquelle il aurait pu prétendre, si le mariage a duré au moins 5 ans et si le conjoint est âgé d'au moins 50 ans. Les conditions d'âge et de durée de mariage sont supprimées s'il existe, à la date du décès, un enfant au moins issu du mariage et remplissant la condition d'âge prévu pour l'attribution de l'allocation d'orphelin.



(1) Le cas étudié : un homme marié né en 1951 qui a débuté son activité professionnelle le 01/01/1974. La retraite de base à taux plein a été revalorisée à hauteur de 0.5% pour l'année 2016. La valeur de service de point du régime complémentaire est fixée à 0,9311 € au 1er janvier 2016. Le régime de retraite complémentaire est calculé sur la base de revenus de la classe 01.

# Votre Audit "Garantie de vos Revenus"

Nom - Prénom : ..... Profession : .....  
 Classe de cotisation : A  B  C  Date de l'étude : ...../...../..... (Durée de validité de l'étude : 1 mois)

Age : .....  
 Revenus : ..... € / an ..... € / mois  
 Statut du conjoint : .....  
 Revenus du conjoint : ..... € / an ..... € / mois  
 Nbre d'enfants à charge :

- Célibataire  
 Marié  
 Veuf(ve)  
 Divorcé(e)  
 Vie Maritale

## Votre Situation

Décès maladie  
 Décès accident  
 Rente Conjoint  
 Rente Education\*

Arrêt de Travail  
 Franchise Accid. Maladie  
 Franchise Hospitalisation  
 Durée  
 Invalidité Permanente

\* Montant des prestations à préciser en fonction fiche RO

Combien vous donne votre Régime Obligatoire ?

34.302 €  
 68.602 €  
 0 €  
 ..... € / mois

1.830 € / Mois  
 30 jours / 8 jours  
 0  
 1.095 jours  
 ..... € / mois

Vos autres contrats ?

..... €  
 ..... €  
 ..... €  
 ..... €

Combien vous faut-il au total ?

..... Ans de Revenus  
 ..... €  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

## La Solution

Fiscalité Loi Madelin (1) :  oui  non

(1) Si déductibilité Madelin, le capital décès garanti sera versé sous forme de rente certaine sur 10 ans

..... €  
 ..... €  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

..... € / Mois  
 ..... jour  
 ..... jour  
 ..... jour  
 ..... € / Mois  
 ..... € / An  
 ..... € / An

Cotisation mensuelle : ..... €

Incapacité de Travail

Franchise Accid. Maladie  
 Franchise Hospitalisation  
 Durée

Invalidité Permanente

Décès

Arrêt de Travail

Invalidité

..... €  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

Si votre conjoint participe à l'activité de votre cabinet

Il est :  conjoint collaborateur  
 conjoint associé  conjoint salarié

..... €  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

Cotisation mensuelle : ..... €

Votre Retraite

Retraite

Réversion

Retraite Conjoint

Votre revenu annuel moyen d'activité :

..... € / Mois  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

..... € / Mois  
 ..... € / Mois  
 ..... € / Mois

Retraite

Réversion

Cotisation mensuelle : ..... €